

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg

# **7 excellentes raisons pour manifester en masse le jeudi 7 novembre**

## **1. Parce que les pertes de rentes (et de salaires) sont considérables**

Les conséquences de la révision de la CPPEF sont brutales : pour les salariés âgés de 40 à 59 ans, les baisses de rentes se situeront entre **-6,6% et -9,5%** en cas de prise de la retraite à l'âge de 64 ans ; en cas de retraite à 62 ans, ce sera entre **-10% et -15%** et entre **-20% et -22%** en cas de retraite à 60 ans. Une infirmière (classe de salaire 17) ou une enseignante primaire (classe 18) perdraient 3'700 francs par an à 64 ans, 5'000 francs à 62 ans et 7'000 francs à 60 ans ! Les plus jeunes subiront aussi des baisses de rentes importantes avant 64 ans. A cela, il faut encore ajouter les fortes diminutions de salaires dues à l'augmentation de la cotisation : à partir de 45 ans, le salaire net diminuerait de 2% !

## **2. Parce que cette révision implique de repousser l'âge de la retraite de plusieurs années**

Actuellement, les salarié-e-s de l'Etat de Fribourg ont la possibilité de prendre une retraite anticipée dès l'âge de 60 ans. La rente est, certes, inférieure à celle perçue en cas de prise de la retraite ultérieure, mais l'absence de péjoration du taux de rente entre 60 et 62 ans rend la retraite anticipée possible financièrement. Après toute une vie consacrée à un dur labeur, dans des conditions chaque année plus difficile, cela permet de profiter d'une pause bien méritée à un âge où on est encore en relative forme. Le passage à la primauté des cotisations, et les baisses massives de rentes qui en découlent, empêcheront, dorénavant, toute retraite anticipée pour l'immense majorité des salarié-e-s de l'Etat (mis à part les hauts salaires), et repousseront donc de 3 ou 4 ans l'âge de la retraite.

## **3. Parce que la situation financière de la CPPEF (et de l'Etat) est très bonne**

Si la situation financière de la CPPEF (et de l'Etat) n'était pas satisfaisante, on pourrait comprendre des mesures aussi radicales. Or, avec un taux de couverture de 75,4% au 31 décembre 2018, la CPPEF présente le meilleur taux de couverture des caisses publiques en Suisse romande après l'Etat du Valais. Pour comparaison, les Caisses de prévoyance de l'Etat de Genève et de Vaud – qui, elles, ont gardé la primauté des prestations ! – affichent un taux de couverture de respectivement 58,2% (Genève) et de 68,5% (Vaud) au 31 décembre 2018. Sur les 10 dernières années, les rendements de la CPPEF sont excellents : 4,05%, soit un rendement qui, s'il se poursuit, permet de maintenir les prestations actuelles. Quant aux rendements 2019, ils s'annoncent excellents : 5% à 6% au minimum...

## **4. Parce que les cantons voisins prévoient une participation de l'employeur infiniment supérieure**

Tout le monde l'a relevé : la participation directe de l'Etat de Fribourg à la révision de la CPPEF est faible. Seuls 380 millions de francs de mesures transitoires et compensatoires sont prévus, alors que, dans le premier projet du Conseil d'Etat, on parlait de 500 millions de francs. Une comparaison avec les cantons voisins montre que la participation totale de l'Etat de Fribourg sur 30 ans (y compris l'augmentation de la cotisation de 1%, qui relève des charges sociales plus que d'une participation directe de l'employeur) est largement plus faible qu'en Valais (1,6 milliard de francs) ou à Genève (5 milliards de francs, ou 1,9 milliard de francs au prorata à Fribourg).

## 5. Parce qu'il ne faut pas répéter l'erreur de 2013

« *La voie (sic) de la raison, mais sans enthousiasme* » ; « *Une solution décevante, mais réaliste* » ; « *Au maximum de l'acceptable par le peuple* » : voilà quelques-uns des arguments développés par celles et ceux qui défendent le projet du Conseil d'Etat. En 2013, on resserrait les mêmes arguments au personnel de la fonction publique fribourgeoise pour faire passer des coupes salariales qui n'avaient pas lieu d'être. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire qu'il s'agissait, à l'époque, d'une profonde erreur. Il faut apprendre de ses erreurs, et ne pas les répéter !

## 6. Parce que le « scénario catastrophe » n'existe pas

En cas de refus du projet du Conseil d'Etat, certains prédisent un « scénario catastrophe », avec des coupes claires dans les rentes, et des pertes encore plus importantes qu'actuellement. Ce scénario est de la pure fiction : la question n'est pas de refuser toute révision de la CPPEF, mais d'améliorer le projet actuel du gouvernement. C'est à cela que sert la manifestation du 7 novembre.

## 7. Parce que l'échec lors de la votation populaire est un chiffon rouge

Autre argument développé pour éviter toute amélioration du plan actuel : la population risquerait de refuser, en votation populaire, un projet amélioré, en raison d'une participation trop importante de l'Etat de Fribourg. Cet argument n'est pas pertinent : l'objectif principal du Conseil d'Etat et de la majorité des partis politiques est de faire basculer la CPPEF de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Ce changement implique que le personnel de l'Etat de Fribourg assumera, dorénavant, tous les risques liés aux impondérables boursiers. Le refus du projet du Conseil d'Etat en votation populaire impliquerait de maintenir la primauté des prestations, soit un système plus favorable : qui voudrait de cela ? Enfin, rappelons que la participation financière de l'Etat de Fribourg est particulièrement basse, et que la population tient à la qualité du service public.

---

# Quelques chiffres



